



# **RAPPORT SUR LE TRAVAIL FORCÉ DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT CANADIENNES**

**LE GROUPE AGRITEX INC.**

1176194729

**Publication : 20 mai 2026**



## **Introduction**

Le Groupe Agritex Inc., regroupement de 12 concessionnaires John Deere à travers le Québec, fournit ce rapport sur les mesures prises durant l'exercice financier 2025 (1er février 2025 au 31 janvier 2026), afin de respecter les exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Loi S-211) à laquelle l'entreprise est assujettie.

Conformément à nos valeurs d'intégrité, de qualité, d'humanité et d'engagement, notre entreprise demeure résolue à garantir que ses pratiques d'affaires, ses politiques internes, ses relations d'affaires et ses processus d'approvisionnement soient exempts de travail forcé et de toute forme d'exploitation.

## **Structure et activités**

Le Groupe Agritex Inc. est une entreprise canadienne opérant uniquement au Québec. Nous offrons des services de vente et d'entretien d'équipements agricoles, résidentiels et commerciaux, en plus de vendre des pièces et de fournir des services après-vente. Nous comptons 323 employés répartis dans les départements des ventes, du service, des pièces et de l'administration.

## **Notre chaîne d'approvisionnement**

Notre chaîne d'approvisionnement est principalement constituée de manufacturiers et distributeurs nord-américains, situés au Canada et aux États-Unis. La majorité des biens que nous importons sont des machines agricoles, des pièces et des accessoires.

Notre fournisseur principal demeure John Deere, un leader mondial du secteur, qui s'appuie sur un code de conduite rigoureux et des pratiques responsables. Nous comptons un total de 1 432 fournisseurs, répartis comme suit :

- 1 368 au Canada
- 61 aux États-Unis
- 2 en France
- 1 en Autriche

La chaîne d'approvisionnement est entièrement cartographiée et surveillée de façon proactive.



## Évaluation et identification des risques

En 2025, nous avons poursuivi notre analyse des risques dans notre chaîne d'approvisionnement. Nous avons utilisé des sources fiables telles que le Global Slavery Index et le Corruption Perceptions Index afin d'évaluer la présence potentielle de travail forcé.

Bien que nos fournisseurs soient principalement situés dans des pays à faible risque (Canada et États-Unis), nous avons mis en place une méthode d'analyse fondée sur les risques par région et par secteur. Cette approche nous permet de surveiller de plus près les zones d'approvisionnement indirectes, susceptibles d'être plus exposées.

## Mesures prises en 2025

Au cours de l'année 2025, nous avons :

- Maintenu la cartographie et la surveillance de l'ensemble de nos fournisseurs.
- Continué d'appliquer notre politique de lutte contre l'esclavage moderne auprès des employés et des fournisseurs.
- Assuré la disponibilité du Code de conduite des fournisseurs auprès de l'ensemble de nos partenaires commerciaux.
- Poursuivi la sensibilisation des employés en matière de travail forcé et de travail des enfants.
- Maintenu l'intégration des considérations éthiques dans nos processus d'approvisionnement.



## **Nos politiques et mesures d'atténuation des risques**

Nous nous appuyons sur un ensemble de politiques internes et externes, notamment :

- La Politique de lutte contre l'esclavage moderne
- Le Code de conduite Agritex
- Le Code de conduite des fournisseurs

Ces documents ont été partagés avec les employés et les fournisseurs et sont disponibles sur notre intranet corporatif. Une stratégie d'amélioration continue est en place.

## **Contrôle de l'efficacité**

Nous nous engageons à :

- Effectuer une évaluation annuelle de notre chaîne d'approvisionnement.
- Maintenir un registre des fournisseurs à risque.
- Réviser régulièrement nos politiques internes.
- Surveiller les indicateurs clés liés à la conformité éthique.

Nous comptons sur les commentaires et l'engagement de toutes nos parties prenantes pour faciliter la poursuite de notre objectif et d'amélioration continue dans toutes les sphères de notre entreprise.



## ATTESTATION

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration du Groupe Agritex Inc. en date du 20 mai 2026.

Conformément à l'article 11 de la Loi, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans ce rapport. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements sont vrais, exacts et complets, aux fins de l'application de la Loi pour l'année financière 2025.

J'ai le pouvoir de lier Le Groupe Agritex Inc.

(signé) *Patrick Allard*

20 mai 2026

---

**Patrick Allard**  
**Président et Chef de direction**  
Le Groupe Agritex Inc.

---

**Date**